

COMMUNE DE RIDDES

CONDUITE D'EAU POTABLE LES CHABLOTAYS – LES COMBES

Appel d'offres

1. **Adjudicateur :** Administration communale de Riddes
Rue du Village 2, 1908 Riddes
2. **Type de procédure :** Ouverte
3. **Type de marché :** Construction
4. **Objet du marché :** Installation sanitaire en fouille
5. **Etendue du marché :** F+P Conduite fonte ductile DN 250 mm C64, longueur = 770 m'
F+P PE pression soudé DN 180/147.2 PN16, longueur = 770 m'
F+P PE pression soudé DN 160/130.8 PN16, longueur = 240 m'
F+P Equipement acier inox chambre réducteur de pression
F+P Vannes de prise sur PE 180 et/ou 160, 28 pièces
6. **Délais de réalisation :** Début des travaux mai 2019
Fin des travaux novembre 2019
Interruption des travaux du 15.07.2019 au 15.08.2019
7. **Langue de procédure d'adjudication :** Français
8. **Exigences économiques, techniques ainsi que garanties et exigences financières :**
Selon conditions générales et particulières de l'appel d'offre
9. **Documents de l'appel d'offre**
A commander par e-mail à : soumission@idealp.ch dès le 1^{er} mars 2019, auprès du bureau IDEALP SA, Rue de Pré-Fleuri 10, 1950 Sion.
10. **Renseignements complémentaires**
Auprès de IDEALP SA, Rue de Pré-Fleuri 10, 1950 Sion.
M. Maury Vincent (tél. 027 / 321 15 73)
11. **Visite des lieux**
Aucune visite des lieux n'est organisée.
12. **Remise des offres**
Le vendredi 29 mars 2019 (date du cachet postal) à la Commune de Riddes, Rue du village 2, 1908 Riddes, Mention « Sanitaire conduite – Les Chablotays - les Combes – Ne pas ouvrir ». Toute offre parvenant après le délai fixé est exclue, la date du cachet postal faisant foi.

13. Offres partielles

Non admises

14. Variantes

Pas de variante admise.

15. Durée de validité des offres

12 mois à partir de la date du dépôt.

16. Ouverture des offres

Le mercredi 3 avril 2019 à 8h30, à la Commune de Riddes, Rue du village 2, 1908 Riddes
Les soumissionnaires ainsi qu'un représentant de l'association professionnelle concernée
peuvent y participer.

17. Accord OMC

Marché non soumis à l'accord OMC.

18. Critère d'adjudication

Selon les détails dans les conditions générales.

19. Attention particulière

L'entrepreneur est lié par les conditions générales et particulières.

20. Modalité de paiement

Des acomptes dont le montant ne dépasse pas le 90% des travaux effectués seront payés au fur et à mesure des demandes.

A la fin des travaux, le 10% de retenue pourra être compensé par une garantie bancaire ou autre, après la reconnaissance de celle-ci.

Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours dans les dix jours dès sa publication auprès de la cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion.

Riddes, le 1^{er} mars 2019

L'Administration communale